



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Informations erronées concernant des billets de banque

**Rabat, le 3 mars 2016**

Faisant suite à des informations parues dans la presse depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, au sujet d'une présumée démonétisation de certains billets de banque, Bank Al-Maghrib dément cette information et précise au public que la démonétisation de tout billet ne peut s'effectuer que sur la base du délai et des modalités d'échange fixés par voie réglementaire, à savoir un décret pris sur proposition du Conseil de Bank Al-Maghrib et dûment publié au Bulletin officiel.

La lettre de la Direction du Réseau et des Centrales d'Informations à Bank Al-Maghrib, portant le numéro 85/DRCI/2016 et publiée dans les médias, porte uniquement sur l'arrêt du recyclage des billets de type 1987 et 1996 et ne concerne en aucune manière leur démonétisation. Cette lettre s'inscrit dans le cadre du processus initié par Bank Al-Maghrib, dans le cadre de l'exercice de ses missions, visant le retrait progressif de la circulation des billets de banque de type 1987 et 1996. Ce processus prévoit l'arrêt de remise en circulation de ces billets par Bank Al-Maghrib, tout en exigeant des banques de les lui restituer.

Ainsi, les billets de banque mentionnés ci-dessus continuent d'être obligatoirement acceptés en tant que versements aux guichets de Bank Al-Maghrib et des banques et valablement admis au niveau des transactions courantes puisqu'ils conservent entièrement leur cours légal et leur pouvoir libératoire.

**Contact presse :**

Nouaim SQALLI

Tel : 06.66.208.246

E-mail : [n.sqalli@bkam.com](mailto:n.sqalli@bkam.com)

Suivez nous sur Twitter [@bankalmaghrib](https://twitter.com/bankalmaghrib)